

Valoriser l'amiante plutôt que l'enfouir

L'enfouissement et la vitrification sont les seuls exutoires pour les déchets amiantés en France. Pourtant, deux entreprises proposent de les détruire en recyclant les minéraux.

Par Olivier Cognasse et Myrtille Delamarche

30 Mars 2021 \ 08h30

1 min. de lecture



© Nicolas Guyonnet / Hans Lucas

Neutraval et Valame ont mis au point des coproduits issus du recyclage de l'amiante.

L'inertage par vitrification des déchets amiantés – la solution proposée par Inertam –, est la seule alternative autorisée à l'enfouissement. Mais en France, deux entreprises innovantes ont développé des procédés de traitement chimique de ces déchets qui permettent non seulement de réduire à zéro leur dangerosité, mais aussi d'en valoriser les minéraux et métaux.

Dans le Nord, la start-up Valame, créée par Pierre-Emmanuel Lepers en 2019, va développer une usine mobile de traitement chimique à installer au pied du chantier de déconstruction, dans un conteneur de 40 pieds. Sa solution devrait voir le jour prochainement. « *Nous industrialisons un process breveté issu des recherches du Laboratoire de génie chimique de Toulouse* », précise Pierre-Emmanuel Lepers qui a récemment reçu le label 2021 de l'innovation durable de la région Hauts-de-France. Dans cette mini-usine, les déchets sont broyés. Puis la poudre est mélangée à de l'acide chlorhydrique et chauffée à près de 100 °C. À la sortie, on obtient essentiellement de la silice amorphe. Cette usine mobile, multipliable selon les besoins, permettra de traiter 1 tonne d'amiante par jour dans la métropole lilloise. À terme, Valame envisage de construire un site d'une capacité de 10 000 tonnes par an.

Du déchet au dépolluant

Dans le Grand Est, c'est à l'acide sulfurique que Neutraval – issu d'un partenariat entre la start-up Neutraamiant et l'entreprise de BTP Beck –, soutenu par De Dietrich, entend attaquer l'amiante pour en extraire deux coproduits. L'un, solide (silice, gypse et anhydrite), serait utilisable dans la catalyse en chimie, les détergents et les adsorbants, faisant d'un déchet dangereux un dépolluant. L'autre est une phase liquide contenant, selon les premiers tests, 12 à 14 grammes de magnésium par litre, un métal qui se revend plusieurs centaines d'euros le kilo. Beck envisage d'installer son pilote en Moselle, sur la friche d'une ancienne aciérie à Hagondange. Le consortium espère capter 25 % du marché européen en vendant sous licence une dizaine d'usines à l'horizon 2030.

La grande avancée de ces deux projets est d'avoir réduit le temps de traitement chimique de l'amiante, connu depuis longtemps, de huit semaines à quelques heures. En termes de

coût, Pierre-Emmanuel Lepers évoque des prix comparables à la solution d’Inertam, autour de 1 500 euros la tonne avec l’usine mobile, mais espère s’approcher des prix de l’enfouissement, de 100 à 400 euros avec une usine fixe. Un objectif partagé par Neutraval, qui entend compléter la facturation du traitement par la revente des coproduits pour concurrencer l’enfouissement. Ces solutions apparaissent en tout cas bien plus vertueuses.